

1er novembre 2019

Communiqué de presse de la Fédération suisse du service civil CIVIVA concernant la remise du Prix CIVIVA 2019 à M. Daniel Gloor.

Le Prix CIVIVA 2019 est remis à l'objecteur de conscience Daniel Gloor

M. Daniel Gloor a reçu aujourd'hui à La-Chaux-de-Fonds le Prix CIVIVA 2019 pour les événements survenus en 1967 alors qu'il était objecteur de conscience et qui ont fait progresser le débat public et politique. Après le discours de *laudatio* tenu par le Conseiller aux États Didier Berberat, le prix a été remis à M. Gloor en présence de 50 personnes dont le président de la ville de La-Chaux-de-Fonds, M. Théo Bregnard. Se rappeler des situations vécues par ceux qui ont eu le courage de refuser l'armée à une époque où cela valait des peines de prison doit nous inciter à toujours aller de l'avant pour la reconnaissance de l'objection de conscience et du service civil.

Le 16 mai 1967 au matin, alors que M. Daniel Gloor était étudiant au gymnase de La-Chaux-de-Fonds, des gendarmes se sont présentés chez lui pour l'emmener de force à la maison de santé de Préfargier afin de lui faire subir un examen psychiatrique, auquel M. Gloor s'est opposé. La seule raison de ce déploiement de force était que le jeune homme soit un objecteur de conscience.

Cette intervention policière a provoqué une vague de protestation qui a permis d'attirer l'attention de la presse, du public, du Parlement et même du Conseil fédéral. Suite à ce cas, le Conseil fédéral a enfin renoncé à l'examen psychiatrique auquel devaient obligatoirement se soumettre les objecteurs de conscience par le passé. Il a toutefois fallu attendre encore 29 ans pour que le service civil soit introduit en Suisse, en 1996.

Aujourd'hui, CIVIVA a rendu hommage à cet homme dont le cas personnel a permis de faire progresser la cause de l'objection de conscience et du service civil dans notre pays. Ironie du sort, en début de semaine, la Commission de la politique de sécurité du Conseil national a recommandé à son Conseil de donner suite à la modification de la loi sur le service civil, qui vise au contraire à restreindre les possibilités d'accès au service civil. Dans ce contexte, récompenser M. Gloor revêt une importance particulière. Cette cérémonie permet en effet de rappeler que le service civil est un droit acquis somme toute récemment grâce à l'engagement de nombreuses personnes qui, par leur situation personnelle et des actions politiques, ont fait avancer le débat.

Le Prix CIVIVA est décerné depuis 2011 à des personnes qui se sont particulièrement illustrées dans la lutte pour la reconnaissance de l'objection de conscience et le service civil. Il est remis par la Fédération suisse du service civil CIVIVA qui représente les intérêts des civilistes et des établissements d'affectation.

Nous nous tenons à votre disposition en cas de question.

Stefano Giamboni
Comité CIVIVA
079 630 58 54
stefano.giamboni@civiva.ch

Florian Schweri
Responsable romand CIVIVA
077 522 74 78
florian.schweri@civiva.ch